

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Trahan

<https://www.cadre21.org/membres/a6d55a0d41af786e54ccd79b>

Date d'obtention : 2024-08-29 18:15:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Collaboration étroite entre écoles, police et dpcp

Le but ultime est de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime ainsi que des autres jeunes impliqués.

Il y a des étapes très claires à suivre pour une bonne intervention

Tous les impacts à plusieurs niveaux

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir mieux outillée pour intervenir dans ces situations. Je vais intervenir avec plus de confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux impacts à tous les niveaux (Physique, psychologique...) autant sur la victime que sur son entourage.